

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2025

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la convention de groupement de commandes du 04 août 2020, visée en Préfecture le 05 août 2020 ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu le marché 2025250052 notifié le 17 mars 2025 à la société JSAS ADN DAUPHINE NETTOYAGE, pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 3 : parking jusqu'au 31 décembre 2025.
- Vu l'article R. 2194-1 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 14 - « Clause de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre ;
- Vu le besoin présenté par la Direction des marchés publics tendant à proroger de 3 mois le marché en cours ;
- Considérant que cette modification de la durée du marché doit être actée par voie d'avenant.

DECIDONS

ARTICLE 1 :

Il est conclu un avenant n°1 à l'accord-cadre n° **2025250052** pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 3 : parkings contracté avec la société SAS ADN afin de prolonger le marché jusqu'au 31 mars 2026.

ARTICLE 2 :

Nouvelle incidence financière de l'avenant : néant

Le reste sans changement.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 18 NOVEMBRE 2025

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 19/11/25
Publié ou notifié le :



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_11_587
Objet :	marché 2025250052 notifié le 17 mars 2025 à la société JSAS ADN DAUPHINE NETTOYAGE, pour le nettoyage des bâtiments ? lot n° 3 : parking
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20251118-D2025_11_587-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	963 o
Nom métier : 005-210500617-20251118-D2025_11_587-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	58.9 Ko
Nom original : D_17797.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20251118-D2025_11_587-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 novembre 2025 à 16h57min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 novembre 2025 à 16h57min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 novembre 2025 à 16h57min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 novembre 2025 à 16h57min51s	Reçu par le MI le 2025-11-19

